

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

343/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Chantal COLLÉOU à Christiane DUGAY – Sonia FLOCH à Éric CLOAREC - Cyrielle MOY à Éric LE SCANFF – Rémy LE MEUR à Paul UGUEN

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Éric LE SCANFF

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

Objet : Dispositif d'initiation à la langue bretonne du Conseil Départemental – École Ar Roudour

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les élèves de deux classes de l'école publique de Guerlesquin bénéficient depuis 5 ans d'heures d'initiation au breton, dispensées chaque semaine par une association habilitée, KLT – Ti ar Vro Montroulez.

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'Inspection Académique propose un nombre d'heures hebdomadaires identique à l'an passé, à savoir 2 heures hebdomadaire, pour un coût total qui s'élève à 3 600 € dont 1 614 € de participation du Conseil départemental et 486 € du Conseil régional, soit un reste à charge pour la commune de 1 500 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de reconduire ce dispositif pour l'année 2025-2026 pour un reste à charge pour la commune de 1 500 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'opération susvisée, à l'unanimité, accepte la reconduction du dispositif d'initiation à la langue bretonne pour deux classes pour l'année 2025-2026 pour un reste à charge pour la commune de 1 500 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Éric CLOAREC

Éric LE SCANFF